

L'ESS face à ses responsabilités

**Reterritorialisation de l'économie :
un enjeu pour la solidarité, un enjeu pour l'écologie****Geneviève AZAM,**

Université Toulouse II, Laboratoire Dynamiques Rurales.

genevieve.azam@wanadoo.fr

La territorialisation des activités ou la re-territorialisation a été formulée dès les premiers travaux d'économie solidaire comme objectif central, soit de manière explicite, soit implicitement derrière l'expression d'une économie dont le but est de tisser ou re-tisser du lien social là où il se trouve défectueux. Le mouvement actuel de déterritorialisation des activités, la dilution du territoire comme entité politique et sa négation comme réalité naturelle de l'espace, donnent une responsabilité particulière à l'économie sociale et solidaire. Les possibilités d'ancrage territorial pour l'économie sociale et solidaire, reposant sur les qualités propres de cette économie, ont été mises en évidence par l'analyse socio-économique des territoires. Orientées vers la recherche des modalités de la construction des territoires dans le contexte de la domination des coordinations marchandes, elles sont insuffisantes pour comprendre les processus de déconstruction des territoires actuellement à l'œuvre. L'économie sociale et solidaire, dont l'existence a permis de questionner la place de l'économie dans les sociétés, doit élargir son champ pour penser et donner concrètement du sens à une économie conçue comme écologie sociale.

1-TERRITOIRE, PROXIMITE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LES LIMITES DE L'APPROCHE ECONOMIQUE

Le territoire est appréhendé différemment selon les disciplines des sciences humaines et sociales. Depuis peu, il est un objet de recherche renouvelé pour les économistes. En effet, dans la logique de la théorie de l'équilibre général, il s'agissait de rechercher dans le territoire les éléments qui déterminent l'utilisation optimale des ressources et donc la localisation optimale des activités en fonction de ces ressources et des coûts de leur exploitation. Le territoire est dans ce cas considéré comme une donnée exogène. Cependant, les inégalités territoriales, la polarisation des activités dans certaines zones et la désertification d'autres zones ont conduit à prendre en compte dans l'explication de la localisation des activités des facteurs non monétaires, et notamment « les milieux innovateurs » (Aydalot Ph., 1984). L'étude des effets de proximité (Pecqueur B. et Zimmermann J.B., 2004) élargit encore la prise en compte des facteurs non-marchands et non monétaires dans les choix de localisation. Les territoires sont conçus comme espaces de proximité qui fondent la dynamique des systèmes productifs locaux en mobilisant notamment les réseaux sociaux, le capital social, la gouvernance territoriale (Colletis G., Gianfaldoni P., Richez-Battesti N., 2005). L'intégration de paramètres comme la confiance, la prise en compte d'une rationalité située, s'inscrivent dans l'élargissement de la théorie de l'équilibre général. Le territoire est alors endogénéisé, il crée lui-même des ressources territoriales, il est lui-même un résultat.

Ces dernières approches, mettant au centre le jeu des acteurs et leur stratégie individuelle, leur interaction et leur coordination, sont mobilisées pour une analyse de l'économie sociale et solidaire du point de vue du territoire, car cette économie se construit précisément à partir de nouvelles formes de coordination et en hybridant la coordination marchande, non-marchande et non monétaire. Le territoire ainsi appréhendé peut lui offrir des opportunités économiques, dans la mesure où elle est elle-même captatrice et productrice de ces éléments non-marchands.

Une place particulière est en effet accordée à la confiance et à la proximité dans les analyses de l'émergence du secteur à but non-lucratif. Henry Hansmann¹ s'attache par exemple à comprendre l'origine

¹ Hansmann H., 1987, "Economic Theories of non-profit Organisations", *The Non-profit sector : a Research Handbook*, édité par W.W. Powell, Yale University Press, Newhaven.

L'ESS face à ses responsabilités

de la demande adressée à des organismes sans but lucratif plutôt qu'à des organismes à but lucratif. Reprenant les thèses des défaillances du marché et des asymétries d'information entre producteurs et clients, il analyse l'impact de la contrainte de non-distribution des résultats dans le secteur sans but lucratif. Cette contrainte signifie que les réserves accumulées par l'entreprise au cours de sa vie sociale sont impartageables, et que la réévaluation des parts par distribution des réserves est interdite. En cas de dissolution de la société, l'actif net ne peut être transmis qu'à d'autres organismes sans but lucratif ou bien encore à des oeuvres humanitaires. Selon cet auteur, la non-distribution des résultats explique le choix préférentiel de la demande en direction de ces organismes : elle suscite en effet une confiance plus grande de la part des clients dans la possibilité d'obtenir des produits de qualité et la certitude que le prix n'intègre pas des superprofits, dans la mesure où ces derniers ne sauraient être partagés. Cette analyse est complétée par A. Ben-Ner et T. Van-Hoomissen, selon lesquels l'existence d'une demande ne peut suffire à expliquer l'existence d'organisations non-lucratives. Ils soulignent la place du contrôle participatif dans le choix d'une forme d'organisation non lucrative au lieu de formes lucratives ou publiques : « *Une organisation sans but lucratif naîtra seulement si un groupe de participants intéressés (stakeholders) peut exercer un contrôle sur l'organisation. Le contrôle participatif est une condition sine qua non pour l'existence d'une organisation sans but lucratif parce qu'elle permet la confiance nécessaire pour diriger l'organisation, en lui révélant la demande, et en lui procurant des donations* »².

De même, le modèle des "Théories de la Grandeur" de L. Boltanski et L. Thévenot, inspire en Europe une réflexion sur l'association, comme en témoigne B. Enjolras :

« *Nous proposerons de concevoir l'association comme un dispositif de compromis destiné à gérer les tensions entre plusieurs formes de coordination et impliquant les formes de coordination marchande, domestique, solidaire, administrative, démocratique* »³.

L'association est vue comme un dispositif d'ajustement entre plusieurs formes de coordination étendues à l'ensemble des activités humaines. Le monde de la coordination marchande n'est plus alors considéré comme unique :

« *C'est bien la même personne qui peut successivement, parfois à peu de distance, s'engager dans une transaction marchande en se détachant des objets et des personnes avec lesquelles elle fait affaire, puis renouer des liens de confiance domestiques et faire valoir le poids d'une coutume ou d'un attachement local, avant de se livrer à des calculs prévisionnels reposant sur une panoplie d'outils techniques ajustés à une projection sur l'avenir* »⁴.

Voilà pourquoi, la forme associative, particulièrement développée dans les services de proximité, peut permettre « *le compromis de la proximité (sociale ou locale), et rend possible l'échange lorsque sont confrontés un mode de connaissance marchand (cristallisé dans les prix universellement définis) et un mode de connaissance domestique, (fondé sur la confiance), cas de figure typique des situations de hasard moral* »⁵.

Au-delà des différences entre ces propositions, elles nourrissent la vision d'un territoire comme un réseau qui fait intervenir, outre les relations marchandes et les relations hiérarchiques, des relations informelles et des relations non-marchandes. La forme du réseau, par la qualité des relations informelles qui la

2 A. Ben-Ner, T. Van Hoomissen, "Non-profit Organizations in the Mixed Economy : a Demand and Supply Analysis", *Annales de l'Économie Publique Sociale et Coopérative*, 1991, N°62 (4) : "A nonprofit organization will be formed only if a group of interested stakeholders (individual or organizations) has the ability to exercise control over the organization. Stakeholder control is a condition sine qua non for the existence of nonprofit organizations, because it avails the trust required for patronizing the organization, revealing demand to it, and making donations to it" (p.544).

3 Enjolras B., 1993, "Vers une approche socio-économique des associations : l'apport de la théorie des conventions", in *RECMA*, n°48, p.94.

4 Thévenot L., 1989, "Équilibre et rationalité dans un univers complexe", in *Revue Économique*, n°80, p.175.

5 Enjolras B., 1993, *op. cité*, p.101.

L'ESS face à ses responsabilités

constituent, par la confiance engendrée par le voisinage, par les effets de réputation peut permettre de résoudre les défaillances du marché :

« *En particulier, si le marché est défaillant, il n'est pas certain que s'impose au niveau local, une décision autoritaire d'origine publique, alors qu'une situation marquée au niveau local par un degré de confiance suffisant entre agents peut permettre d'aboutir à une solution* »⁶.

Ces analyses croisent celles de M. Granovetter. Selon cet auteur, les actions économiques sont inscrites dans des systèmes concrets de relations sociales et en ce sens il s'oppose à la théorie économique standard qui utilise une conception sous socialisée et atomisée de l'action humaine (Granovetter M., 1985). Ainsi l'existence d'une institution ne peut s'expliquer seulement en termes d'efficacité ou même en termes de défaillance du Marché comme le font les néo-institutionnalistes, ce sont les réseaux de relations interpersonnelles qui déterminent finalement la solution adoptée. Le niveau intermédiaire du réseau, entre l'approche microsociale et macro sociale est selon lui indispensable pour comprendre de nombreuses actions sociales :

« *Les institutions économiques (comme toutes les institutions) n'émergent pas automatiquement sous une forme déterminée par les circonstances extérieures, elles sont socialement construites* »⁷.

Ainsi, M. Granovetter réinterprète en la relativisant l'idée polanyienne d'*embeddedness* (Polanyi K., 1983) et étudie l'encastrement des activités économiques dans des réseaux de relations interpersonnelles, en particulier des relations de confiance (Granovetter M., 1995). Cette analyse explique certaines trajectoires d'institutions propres à l'économie marchande. Toutefois la pluralité des principes économiques mis en évidence par Karl Polanyi, (c'est-à-dire les principes de marché, de redistribution et de réciprocité, Polanyi K., 1974), tend à être réduite à des modalités particulières de construction et d'inscription du Marché dans des formes sociales non-marchandes. De ce fait, la domination du principe de Marché et l'absorption de ces formes non-marchandes dans la logique marchande, c'est-à-dire l'absorption des principes de réciprocité et de solidarité par l'institutionnalisation du Marché comme principe d'autorégulation des sociétés, sont minorées. L'étude de l'émergence du territoire comme réseau masque le processus de désencastrement de l'économie, et ici le processus de sa déterritorialisation.

2- LA DETERRITORIALISATION, LE DESENCASTREMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Pour faire apparaître ce mouvement de déterritorialisation, notre propos s'inscrit dans une approche holiste du territoire. En effet, si le territoire en tant que donnée socio-économique peut être considéré comme construction historicisée, il reste un donné comme réalité naturelle de l'espace et le lieu traditionnel d'exercice du pouvoir politique et de la démocratie, sous la forme des États ou des collectivités territoriales. Le territoire n'est pas seulement un lieu géographique, c'est aussi un ensemble de lois, de règles. Le mouvement que nous observons n'est pas celui de la territorialisation des activités mais celui de leur déterritorialisation. En effet, la promotion du libre-échange généralisé et la construction d'un marché mondial, la financiarisation du capitalisme couplée avec les technologies de l'information et de la communication, ont modifié le sens et le rôle des territoires, nationaux ou locaux et leurs représentations. Les politiques néo-libérales sont fondées sur la tentative d'affranchissement des activités économiques vis-à-vis des contraintes sociales, politiques ou écologiques, vis-à-vis des normes ou réglementations produites par les territoires. Dans ce contexte, le territoire qui de fait pose la question de la limite est considéré comme un archaïsme, un obstacle à l'utopie du Marché régulé par la main invisible, utopie au sens de non-lieu (a-topie), d'absence de lieu de pouvoir identifié. La déterritorialisation des activités tend à faire du local une simple subdivision de l'ordre global, une

6 Cohendet P., 1997, "Apprentissage organisationnel et cohérence : l'importance économique de la notion de réseau", in Reynaud B. (ss. dir.), *Les limites de la rationalité*, p.15, Vol.2, La Découverte, Paris.

7 Granovetter M., 1994, "Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse", in Orléan A., (ss. dir.), *Analyse économique des conventions*, p.81, P.U.F., Paris.

L'ESS face à ses responsabilités

déclinaison de cet ordre et la déterritorialisation des activités consiste à faire entrer dans l'économie monétaire et marchande les aspects non-économiques du territoire. Si la pluralité est la condition de l'action humaine (Arendt H., 1961), le local conçu comme déclinaison du global supprime la pluralité.

Les activités économiques se trouvent désencastrées, dans le sens fort que donne Karl Polanyi au « désencastrement », c'est-à-dire la tendance à l'autonomisation des activités économiques vis-à-vis des contraintes non économiques, sous l'impulsion des règles marchandes. Ce désencastrement n'est pas tant une réalité sociologique qu'un projet politique qui se réalise par des changements institutionnels et par l'offensive idéologique portée par le néo-libéralisme.

Cette déterritorialisation des activités signifie l'affranchissement des règles sociales et environnementales et la dissolution du territoire comme espace politique. Elle prend par exemple la forme de créations de « zones franches ». Ces zones sont de véritables « paradis » fiscaux pour les entreprises de moins de cinquante salariés, totalement exonérées de cotisations sociales, d'impôts sur les bénéfices des sociétés, de taxe professionnelle, de taxe sur les propriétés bâties, à condition d'embaucher 20% d'habitants de la zone parmi le personnel. Les « paradis » fiscaux, zones de non droit, évoquent souvent des contrées lointaines. Créés par des états qui commercialisent leur souveraineté en supprimant toute forme d'impôt et de prélèvement obligatoire, ils se transforment en lieux de trafic occulte pour les firmes transnationales et les groupes financiers et constituent la périphérie chic du capitalisme financier. De la même façon, les zones franches des banlieues déshéritées, créées par les Etats à l'intérieur même de leurs frontières, sont un pas supplémentaire dans la dérégulation territoriale. Elles contribuent à la délégitimation de toute forme de prélèvement collectif, à l'assèchement des ressources de la solidarité et à la dissolution du territoire comme espace politique. Nombre d'emplois créés sur ces zones correspondent à des transferts d'emploi déjà existants et les seuils d'effectifs de recrutement de personnel sur la zone (20%) sont largement contournables car la mesure n'impose aucune condition de statut ou de durée du travail : plusieurs URSAFF ont dénoncé l'emploi de personnes quelques heures par semaines pour s'acquitter de la contrainte.

La délocalisation des activités illustre ce processus de déterritorialisation. Sous la houlette du libre-échange posé comme dogme absolu, elle est devenue une condition de l'efficacité économique et de réduction des coûts, au mépris des territoires, de ceux qui les habitent et y travaillent et au mépris de l'environnement. L'économiste Gary Becker, « prix Nobel » d'économie l'exprime sans fard :

« Le droit au travail et la protection de l'environnement sont devenus excessifs dans la plupart des pays développés. Le libre-échange va réprimer certains de ces excès en obligeant chacun à rester concurrentiel » (in Passet R., 2000).

Les chaînes productives démesurément distendues d'une extrémité à l'autre de la planète, l'augmentation des échanges croisés de produits similaires, notamment dans des grandes zones régionales comme l'UE, l'exigence de sur mobilité des personnes, illustrent la nécessité de mettre en débat le principe même de l'extraversion à longue distance et de dissolution du territoire. L'économie sociale et solidaire est certainement un des outils de re-territorialisation des activités humaines.

3-RETERRITORIALISATION ET RESPONSABILITE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La reterritorialisation des activités suppose donc leur relocalisation. Pour autant, le local, quelle que soit sa taille, ne peut être envisagé en soi, comme entité fermée, autonome et autosuffisante, mais dans son rapport avec le global. En effet, le territoire à la fois rassemble ses habitants et les sépare du reste du monde. Le relocalisation n'est pas l'exaltation du local, la simple revendication d'une terre ou d'une culture, mais d'une loi, d'un être en commun. Elle relève d'un choix politique visant à recréer du territoire, comme construction sociale historicisée, comme réalité naturelle de l'espace, comme lieu d'institution du politique et du pouvoir, comme instance pour une nouvelle coopération entre les peuples. Plus concrètement elle répond à trois défis à prendre en compte simultanément :

- L'arrêt de la dévalorisation généralisée du travail humain : le chantage aux délocalisations et les

L'ESS face à ses responsabilités

délocalisations effectives participent de la mise en concurrence des systèmes sociaux, fiscaux, écologiques et démocratiques et conduisent à une régression générale des droits collectifs, au Nord et au Sud. Même si temporairement les délocalisations peuvent créer des emplois dans les pays du Sud au prix souvent de conditions sociales et écologiques inacceptables, ces derniers sont toujours menacés également de moins-disant social ou fiscal, comme le montrent les délocalisations que subissent à leur tour les zones à bas coût de main d'œuvre lorsque se recréent de nouvelles « opportunités ».

- Le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et à une alimentation saine, suppose la reconquête de l'agriculture vivrière au Sud et de l'agriculture paysanne au Nord et donc la protection vis-à-vis des intérêts des transnationales de l'agro-alimentaire. La relocalisation de l'agriculture et des industries de transformation agro-alimentaires est la première condition de la souveraineté alimentaire.

- La relocalisation de l'économie est une réponse urgente à l'augmentation continue des nuisances environnementales et de la consommation d'énergies non renouvelables et en voie d'épuisement. Elle signifie la réduction des circuits de production et de distribution, la promotion des circuits courts et la remise en cause de l'idéal productiviste.

C'est face à ces enjeux que peut être vue la responsabilité particulière de l'économie sociale et solidaire. Nous prenons ici le terme « responsabilité » dans un sens fort, celui que lui donne le philosophe allemand Hans Jonas (1903-1993 dans *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique* (1979). Il fait apparaître une nouvelle dimension de la responsabilité : l'éthique ne saurait plus seulement concerner le commerce entre les hommes mais devrait également concerner le commerce des hommes et de la nature. La responsabilité repose sur la faculté ontologique de l'homme à choisir sciemment, à délibérer entre des alternatives de l'action. Face à cette exigence de responsabilité, Hans Jonas formule son principe, qui élargit l'impératif catégorique de Kant :

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ; ou pour l'exprimer négativement : « Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie ».

C'est avec ce surplomb et les défis de la crise écologique que doivent être pensés les outils de la reterritorialisation de l'économie.

Des expériences de relocalisation de l'économie et de sa démocratisation ont vu le jour depuis une trentaine d'années, aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Même minoritaires, ces expériences de base ouvrent des perspectives et doivent permettre de discuter non seulement des liens entre économie et société, dans la tradition de l'économie sociale et solidaire, mais également entre économie, société et écologie car il n'y a pas de société humaine envisageable en dehors des écosystèmes. Ces deux mots « économie » et « écologie » puisent à la même source : l'oïkos, la maison, l'habitat. Pourtant la science économique s'est construite en ignorant la nature considérée sans valeur et en niant tout substrat biophysique à la production économique, censée de ce fait pouvoir se déployer à l'infini (Vivien F-D, 1995 ; Passet R., 1996). L'économie standard, en considérant les facteurs de production substituables, ignore le problème écologique. Plus globalement, et en reprenant encore la distinction donnée par Polanyi entre l'économie formelle et l'économie substantive (Polanyi K., 1974) l'institution du Marché réduit l'économie substantive à l'économie formelle. Alors que dans un sens substantif, l'économie humaine est analysée comme « un procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins »⁸, dans son sens formel, elle est le processus rationnel de gestion des ressources rares pour assouvir des besoins infinis. La crise écologique, en rendant manifestes des situations d'irréversibilité de l'équilibre de la biosphère, de non-renouvelabilité des ressources, a conduit à la prise en compte dans les modèles économiques des externalités négatives de la production. Même si pour une bonne part, l'internalisation des effets externes se réalise par le jeu du marché selon le principe pollueur-payeur (ainsi

⁸ Polanyi K., Arensberg C., Pearson H.W. (1974), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, p. 242, Larousse, Paris.

L'ESS face à ses responsabilités

que le recommande l'économiste Ronald Coase), le recours aux normes et au débat politique est inévitable et nécessaire.

L'économie solidaire a marqué très vite son attachement au territoire. En voici quelques exemples.

Les régies de quartier en sont une composante emblématique (Eme B., 2004). Tout en s'inscrivant dans le champ de l'économie locale, elles ont posé une approche politique du territoire et de la gestion des services publics. Leur développement actuel dans les zones rurales est une réponse à la dissolution du territoire. Il est vrai que nombre des régies se trouvent fragilisées et que les sirènes du marché ont séduit les collectivités territoriales qui pour certaines ont préféré privilégier les zones franches.

Dans le domaine de la monnaie, la finance solidaire, articulée au développement de projets locaux, participe de la reterritorialisation, alors que la finance globale ne connaît aucun territoire et semble pouvoir vivre hors sol, par le simple câblage des marchés financiers du monde entier. De même, les monnaies locales témoignent de la volonté de retrouver la fonction sociale de la monnaie, ancrée dans un territoire.

Enfin, l'éclosion de nouvelles formes de coopératives de consommation ou d'associations de consommateurs du type AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) s'inscrit explicitement dans l'exigence de relocalisation des activités. Les coopératives de consommation ont été pensées à la fin du XIX^e siècle, en particulier par Charles Gide et l'École de Nîmes, comme un moyen de lutter contre « la vie chère », comme la possibilité d'éliminer les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, comme outil d'éducation. Le contexte a changé depuis, les circuits de distribution se sont considérablement sophistiqués, la production est mondialisée, avec une pression considérable sur la réduction des coûts, les coûts de transport sont sous-évalués eu égard aux coûts écologiques et énergétiques largement externalisés. Les coopératives ou les associations de consommation type AMAP permettent à la fois une relocalisation des activités en permettant un revenu décent pour les producteurs, le retour à une production de qualité que la pression à la baisse des coûts et le productivisme qui en découle ont largement sacrifié, la réduction des transports, la sauvegarde des sols et des sources d'eau, la réappropriation des choix alimentaires. Au-delà de leurs succès présents, ces initiatives indiquent la voie pour la réduction des circuits de production et de consommation. Le commerce équitable lui-même, initialement conçu dans une perspective Nord-Sud se développe aussi aujourd'hui selon un axe Nord-Nord ou bien Sud-Sud.

Ces exemples n'épuisent pas la richesse des initiatives et les potentialités de l'économie sociale et solidaire.

Articulées avec le renforcement des services publics auxquels certaines de ces activités ne sauraient se substituer, des aides publiques devraient être dégagées pour soutenir ces initiatives. En effet, les services publics ont contribué à nourrir les territoires. Leur affaiblissement et la disparition de services publics de proximité dévitalisent les régions rurales et les périphéries urbaines, renforçant le double mouvement de polarisation des activités dans certaines zones et de désertification et désolation pour le reste.

CONCLUSION

La poursuite de l'accroissement infini des richesses matérielles promue par une économie autonomisée, ne trouvant sa finalité que dans la poursuite du processus de rentabilisation maximale, entre en conflit avec la finitude de la planète qui se manifeste en particulier par la crise climatique. Elle entre également en conflit avec des sociétés rongées par les inégalités et l'exclusion sociale. La reterritorialisation des activités est la condition pour retrouver la primauté du politique, pour affirmer la possibilité des choix et préserver la liberté. C'est un enjeu de civilisation qui dessine l'économie solidaire comme une « écologie sociale » (Laville JL, Eme B, 2004).

L'ESS face à ses responsabilités

BIBLIOGRAPHIE

- Arendt H.** (1961), *La condition de l'Homme moderne*, Calmann-Levy, Paris.
- Aydalet Ph.** (1984), *Crise et espace*, Economica, Paris
- Ben-Ner A., Van Hoomissen T.** (1991), "Non-profit Organizations in the Mixed Economy : a Demand and Supply Analysis", *Annales de l'Économie Publique Sociale et Coopérative*, n°62 (4), Bruxelles.
- Colletis G., Gianfaldoni P., Richez-Battesti N.** (2005), « Economie sociale et solidaire, Territoires et proximité », in *RECMA*, n°296, mai 2005, Institut de l'Économie Sociale, Paris.
- Cohendet P.** (1997) « Apprentissage organisationnel et cohérence : l'importance économique de la notion de réseau », in Reynaud B. (ss. dir.), *Les limites de la rationalité*, p.15, Vol.2, La Découverte, Paris.
- Eme B.** (2004), « Généalogie des régies de quartier », in *Ecologie et Politique*, n° 28, Syllepse, Paris.
- Enjolras B.**(1993), "Vers une approche socio-économique des associations : l'apport de la théorie des conventions", in *RECMA*, n°48, Institut de l'Économie Sociale, Paris.
- Granovetter M.** (1985), "Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness", *American Journal of Sociology*, p. 481-510, University of Chicago Press, Chicago.
- Granovetter M.** (1994), "Les institutions économiques comme constructions sociales un cadre d'analyse", pp.79-94, in ORLÉAN A., *Analyse économique des conventions*, P.U.F, Paris.
- Granovetter M.** (1995), "La notion d'embeddedness", pp.9-30, in *L'inscription sociale du marché*, ss. dir. JACOB. A., VÉRIN. H., L'Harmattan, Logiques Sociales, Paris.
- Hansmann H.** (1987), "Economic Theories of non-profit Organisations", *The Non-profit sector : a Research Handbook*, édité par W.W. Powell, Yale University Press, Newhaven.
- Jonas H.** (1979), *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Champs Flammarion, Paris.
- Laville JL., Eme B.** (2004), « L'économie solidaire ou l'économie comme une écologie sociale », *Ecologie et Politique*, Syllepse, Paris.
- Passet R.** (1996), *L'économie et le vivant*, 2^o édition, Economica, Paris.
- Passet R.** (2000), *L'illusion néo-libérale*, Fayard, Paris.
- Pecqueur B., Zimmermann J.B** (2004), *Economie de proximités*, Hermès Lavoisier, Paris.
- Polanyi K., Arensberg C., Pearson H.W.** (1974), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse, Paris.
- Polanyi K.**, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris.
- Thévenot L.** (1989), « Equilibre et rationalité dans un univers complexe », in *Revue Économique*, n°80, Paris.
- Vivien F-D.** (1995), *Economie et Ecologie*, La Découverte-Repères, Paris.